

<http://www.apden.org/Reforme-du-baccalaureat.html>

APD
EN

Réforme du baccalauréat

- Menu central
- Actions
- L'A.P.D.E.N. interpelle l'institution
-



Publication date: vendredi 26 janvier 2018

Copyright © APDEN - Tous droits réservés

Dans le cadre de la réforme du lycée, Pierre Mathiot a remis hier son rapport, intitulé *Un nouveau baccalauréat pour construire le lycée des possibles* [1], au Ministre de l'Education Nationale, Jean-Michel Blanquer. Parallèlement, nous apprenions hier la création d'une "Mission d'information sur l'école dans la société numérique" portée par la Commission Culture et éducation de l'Assemblée nationale, placée sous la responsabilité du député Bruno Studer, qui devrait émettre des propositions sur l'EMC et l'EMI.

Dans ce contexte, dont le calendrier impose une urgence préjudiciable à la concertation approfondie que les enjeux et la portée de ce dossier devraient pourtant rendre indispensable, le Bureau national de l'A.P.D.E.N. a adressé aujourd'hui deux courriers à l'institution, publiés ci-dessous. Nous y sollicitons audience auprès des interlocuteurs responsables des deux dossiers susmentionnés, afin de faire valoir les revendications de la profession quant à la formation de tout.e.s les élèves à l'information-documentation, et à la place du.de la professeur.e documentaliste dans cet enseignement.

Nous avons également adressé hier, à tous nos partenaires syndicaux, la demande d'une vigilance active, quant à la prise en compte de la profession et des enjeux de formation qu'elle porte en matière de formation des élèves, dans les prochaines étapes du processus.

Rapport Mathiot - Baccalauréat 2021

Destinataires

Monsieur Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Education nationale ; Monsieur Pierre Mathiot, Président de la Mission de réflexion sur l'avenir du baccalauréat - Baccalauréat 2021.

Copie à :

Madame Souad Ayada, IGEN, Présidente du Conseil Supérieur des Programmes ; Monsieur Stephane Kesler, IGAENR ; Madame Christine Szymankiewicz, IGAENR ; Monsieur Johan Yebbou, IGEN ; Monsieur Jean-Marc Huart, Directeur de la DGESCO.

Contenu du courrier

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale,
Monsieur le Président de la Mission de réflexion sur l'avenir du baccalauréat,

Les professeurs documentalistes, titulaires d'un CAPES adossé aux Sciences de l'information et de la communication, travaillent depuis longtemps à la formation des élèves du secondaire pour en faire des individus, citoyens en devenir, qui prennent toute leur place au sein d'une société dans laquelle la culture de l'information et des médias est une condition indispensable à leur liberté et à l'exercice de leurs droits. Ils répondent en cela à la mission qui leur est confiée, dans la circulaire n° 2017-051 du 28-3-2017, de "*[former] tous les élèves à l'information documentation et [contribuer] à leur formation en matière d'éducation aux médias et à l'information [...] dans une progression des apprentissages de la classe de sixième à la classe de terminale, dans la voie générale, technologique et professionnelle.*"

Dans le contexte de la réforme du lycée en cours, à la lecture du rapport sur le *baccalauréat 2021*, il nous apparaît que notre expertise en information-documentation trouvera, en toute logique, mais de manière non exhaustive, son entière place dans l'enseignement intitulé "*enjeux du monde contemporain*" en classe de seconde et répondra aux exigences du domaine de compétence relatif à "*la réflexion sur le monde*" en classe de première et terminale. En outre, l'enseignement en information-documentation inclut la question des usages du numérique, dont la "*sécurité informatique*" et la "*e-réputation*" citées dans le rapport sont des composantes essentielles et travaillées depuis longtemps par les professeurs documentalistes.

En notre qualité d'Association des Professeurs Documentalistes de l'Éducation nationale, à l'instar des autres associations disciplinaires et organisations professionnelles, nous sollicitons donc de votre bienveillance une audience, afin de vous présenter les travaux de notre organisation, et d'échanger avec vous sur ce que pourra être la place de la formation des élèves en matière de culture de l'information et des médias, et la responsabilité du professeur documentaliste dans ces enseignements, dans les futurs programmes du lycée.

Certains de l'attention que vous voudrez bien porter à ces questions essentielles pour les élèves, nous vous prions de croire, Messieurs, en l'expression de notre profonde considération.

Gaëlle Sogliuzzo

Présidente de l'A.P.D.E.N.

Association des professeurs documentalistes de l'Éducation nationale

Mission d'information sur l'école dans la société du numérique.

Destinataires :

M. Bruno Studer, Député, Président de la Commission *Culture et éducation* de l'Assemblée nationale, Président de la *Mission d'information sur l'école dans la société du numérique* ; Mesdames et Messieurs les Députés, membres de la *Mission d'information sur l'école dans la société du numérique* [2].

Contenu du courrier

M. le Député, Président de la Commission *Culture et éducation* de l'Assemblée nationale,
Mesdames et Messieurs les Députés, membres de la *Mission d'information sur l'école dans la société du numérique*,

Les professeurs documentalistes, titulaires d'un CAPES adossé aux Sciences de l'information et de la communication, travaillent depuis longtemps à la formation des élèves du secondaire pour en faire des individus, citoyens en devenir, qui prennent toute leur place au sein d'une société dans laquelle la culture de l'information et des médias est une condition indispensable à leur liberté et à l'exercice de leurs droits. Ils répondent en cela à la mission qui leur est confiée, dans la circulaire n° 2017-051 du 28-3-2017, de "*[former] tous les élèves à l'information documentation et [contribuer] à leur formation en matière d'éducation aux médias et à l'information [...] dans une progression des apprentissages de la classe de sixième à la classe de terminale, dans la voie générale, technologique et professionnelle.*"

Ainsi, nous sommes convaincus de la nécessité d'inscrire au centre des apprentissages, de la maternelle au lycée, une formation permettant l'acquisition, par tous les élèves, d'une culture de l'information et des médias, y compris numériques. Cet enseignement a légitimité à être porté, en particulier, par les professeurs documentalistes, dans leur

champ disciplinaire de référence, l'information-documentation, qui entretient des rapports épistémologiques avec les cultures informationnelle, médiatique et numérique.

Nous sollicitons donc de votre bienveillance une audience, afin de vous présenter les travaux de notre organisation, et d'échanger avec vous sur ce que pourraient être les moyens de la mise en oeuvre d'une politique ambitieuse visant l'acquisition, par tous les élèves, d'une véritable culture de l'information et des médias, y compris numériques.

Certains de l'attention que vous voudrez bien porter à ces questions essentielles pour les élèves, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de notre profonde considération.

Gaëlle Sogliuzzo
Présidente de l'A.P.D.E.N.,
Association des professeurs documentalistes de l'Éducation nationale

[1] <http://www.education.gouv.fr/cid125542/bac-2021-remise-du-rapport-un-nouveau-baccalaureat-pour-construire-le-lycee-des-possibles.html>

[2] Liste exhaustive des Député.e.s membres de la mission disponible sur :
<http://www2.assemblee-nationale.fr/15/commissions-permanentes/commission-des-affaires-culturelles/missions-d-information/l-ecole-dans-la-societe-du-numerique>